

Image not found or type unknown



Dépôt de nom comme marque communautaire

Par **shiver31**, le **12/06/2008** à **12:48**

Bonjour,rrnJe viens de recevoir, avec beaucoup d'étonnement, un courrier, en recommandé, de la part d'une société dans le Multimédia qui me demande de retirer le mot "tchatche" apparaissant sur mon site de discussion en ligne.rnCette société aurait déposé ce mot à l'OHMI comme marque communautaire.rnIl se trouve, après quelques investigations, que ce mot figure dans certains dictionnaires (Larousse..) en tant que "Nom féminin" avec pour définition :rn"(de l'espagnol chacharear, bavarder)rn Familier. Bagout volubile.".rnMa question est la suivante :rnCette société a-t-elle le droit de déposer un nom féminin en tant que tel comme marque communautaire et suis-je dans l'obligation de retirer ce mot de mon site Internet ?rrnMerci de votre réponse